

ASSEMBLÉE NATIONALE24 janvier 2025

PPRE INVITANT LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS À REFUSER LA RATIFICATION DE
L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE L'UE ET LE MERCOSUR - (N° 695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Vuibert

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant que la gestion tardive des crises sanitaires animales, comme celle liée à la fièvre catarrhale ovine, fragilise durablement l'activité économique des élevages français, aggravant leur perte de compétitivité face aux exploitations étrangères ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alerter sur les graves conséquences pour les élevages de la gestion tardive de la crise sanitaire liée à la fièvre catarrhale ovine. Dans les Ardennes, les retards dans l'autorisation, la commande et la livraison des vaccins ont permis à la maladie de se propager rapidement, entraînant une surmortalité dramatique dans les élevages. La mortalité des brebis et agneaux a atteint respectivement 13 % et 10 %, certains élevages ovins ont eu une surmortalité multipliée par neuf, tandis que celle des veaux a bondi de 14 %, affectant durablement la compétitivité des éleveurs face aux exploitations étrangères.

Cet amendement appelle à renforcer l'anticipation et l'adaptabilité des réponses publiques en matière de crises sanitaires animales. L'État doit apporter des réponses aux épizooties, à la nécessité d'étendre les indemnisations et soutenir l'acquisition de vaccins contre d'autres variants menaçant nos élevages, afin de garantir leur pérennité économique.